

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 1^{er} décembre 2020, à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

521-12-2020

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

522-12-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les modifications énumérées ci-dessous, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

Retrait du point suivant :

7.8 Renouvellement de contrat – Marquage de chaussées pour l'année 2021

Ajout du point suivant en « Affaires nouvelles » :

12.1 Aide financière – Les Chevaliers de Colomb (Conseil 2821)

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020
- 3.1 Annulation de la résolution numéro 509-11-2019 intitulée « Aide financière – Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi »
- 3.2 Aide financière – Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi
- 3.3 Appui - Projet présenté par l'organisme la Maison Gilles Carles – Demande au Pacte rural Brome-Missisquoi 2021
- 3.4 Programme de subvention pour produits d'hygiène féminine durable
- 4.2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 – Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE)
- 4.2.2 Programme d'aide à la voirie (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (dossier 00029370-1- 46080(16) – 2020-06-01-43)
- 4.2.3 Programme initial de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) pour les années 2019 à 2023
- 4.3.1 Achat d'une partie du lot 3 800 062 du cadastre du Québec afin de régulariser le titre de propriété de l'emprise d'une partie de l'assiette de la montée Lebeau
- 4.3.2 Octroi de contrat – Services informatiques pour l'année 2021 (licences et support)
- 4.3.3 Adjudication de contrat – Services professionnels pour la préparation des plans et devis / Projet de construction d'un nouveau garage municipal
- 5.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2021
- 5.2 Avis de motion - Projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5
- 5.3 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5
- 6.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 6.2 PIIA 2020-074 / 128 rue Guillothe
- 7.1 Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique
- 7.2 Autorisation de signature – Mise à niveau des installations de la station d'épuration de Cowansville et au nouveau bâtiment de traitement UV
- 7.3 Autorisation de signature – Transaction et quittance
- 7.4 Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Quartier Papineau– Phase 5 et 6
- 7.5 Autoriser la vente gré à gré des véhicules et/ou des équipements du Service des infrastructures et des immobilisations
- 7.6 Annulation de la résolution 298-06-2020 intitulé « Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue Bell »
- 7.7 Autorisation de dépenses révisée– Honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal
- 10.1 Nomination au poste d'adjointe administrative – Service de sécurité incendie
- 12.1 Aide financière – Les Chevaliers de Colomb (Conseil 2821)
- 14.1 Levée de la séance

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

523-12-2020

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 16 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

524-12-2020

Annulation de la résolution numéro 509-11-2019 intitulée « Aide financière – Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi »

Considérant la résolution 509-11-2019 autorisant une aide financière à la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi;

Considérant que la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19 modifie considérablement l'offre d'activités organisées et offertes par la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi (CCB-M);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'annuler la résolution numéro 509-11-2019 intitulée « Aide financière – Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi » accordant une aide financière à la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

525-12-2020

Aide financière – Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi

Considérant le plan de partenariat 2020-2021 présenté par la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi;

Considérant les pouvoirs généraux accordés à la Ville, notamment en matière de développement économique et d'initiatives visant le bien-être de la population;

Considérant que 155 entreprises de Cowansville sont membres de la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant total de 4 000 \$ à la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi afin de soutenir l'organisme dans la poursuite de certaines activités, et ce, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Qu'en plus de l'aide financière, un montant de 50 \$ pour chaque membre entreprise établie sur le territoire de la Ville de Cowansville lui soit versé, soit 7 750 \$, sur présentation par la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi de la liste des membres entreprises, pour un total de 11 750 \$.

Qu'un premier versement d'un montant de 9 250 \$ soit versé à la CCB-M suite à l'adoption de cette résolution.

Qu'un second versement, d'un montant de 2 500 \$ (achat local), sera versé suite à l'approbation par le conseil municipal du plan d'achat local présenté par la CCB-M devant le conseil le 2 février 2021.

Que cette entente est valide du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

526-12-2020

Appui - Projet présenté par l'organisme la Maison Gilles Carles – Demande au Pacte rural Brome-Missisquoi 2021

Attendu que la Maison Gilles Carles est située sur le territoire de la ville de Cowansville;

Attendu que la demande d'hébergement concernant le soutien aux aidants naturels est un besoin grandissant;

Attendu que les aidants naturels envisagent l'agrandissement de l'établissement afin de pallier à la demande;

Attendu qu'une demande au Pacte Brome Missisquoi sera déposée pour l'obtention d'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'appuyer la demande de la Maison Gilles Carles au Pacte Brome-Missisquoi 2021 pour le projet d'agrandissement de leur établissement.

Adoptée à l'unanimité

527-12-2020

Programme de subvention pour produits d'hygiène féminine durables

Considérant l'objectif 3.2 du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville, visant à diminuer l'empreinte écologique de l'ensemble des acteurs sur tout le territoire et le préparer à l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que l'utilisation d'articles d'hygiène féminine durables présente des avantages environnementaux considérables, puisque chaque femme utilisera dans sa vie entre 10 000 et 15 000 serviettes hygiéniques jetables.

Considérant que la Ville reconnaît l'impact des choix et des actions posées par la population sur l'environnement;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter un programme d'aide pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables en subventionnant les citoyennes désireuses de bénéficier de l'aide financière ainsi octroyée à compter du 1er janvier 2021, le tout pour un montant maximum de 50 \$ / par citoyenne / par année, âgée de 12 ans et plus pour un budget annuel maximal de 5 000 \$.

Il est également requis par la présente résolution que pour obtenir tout remboursement, les citoyennes devront présenter la facture originale de l'achat (l'achat ne devant pas avoir été effectué avant le 1er janvier 2021) et une preuve de résidence.

De confier la gestion du programme à l'organisme La collective par et pour elle et de lui accorder à cette fin une subvention pour un montant équivalent à 20 \$ / dossier pour l'année 2021, avec possibilité de révision pour les années subséquentes, un protocole d'entente devant être signée entre cet organisme et la Ville de Cowansville afin d'en établir les modalités.

Que la mairesse et la greffière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec l'organisme La collective par et pour elle, ainsi que tous autres documents utiles ou nécessaires aux fins de la présente et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

528-12-2020

Adoption des prévisions budgétaires 2021 – Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE)

Considérant les prévisions budgétaires 2021 déposées par la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE);

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la Régie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est totalisant des revenus et des dépenses de 964 435 \$, tel que plus amplement détaillées au document présenté au soutien des présentes et adopté par la RARCE le 17 novembre 2020.

De réserver, à même le budget de l'année 2021, les sommes nécessaires au paiement de la quote-part annuelle de 96 000 \$ pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité

529-12-2020

Programme d'aide à la voirie (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (dossier 00029370-1-46080(16) – 2020-06-01-43)

Considérant la résolution 347-07-2020 autorisation des travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue Sud;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver les dépenses d'un montant de 109 097.65 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

530-12-2020

Programme initial de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Considérant que la Ville de Cowansville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville; De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 soumise au soutien des présentes et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

De confirmer, pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration et installation d'un bâtiment de traitement UV situé sur le territoire de la Ville de Cowansville, que le coût porté à la programmation est limité à la part des coûts dont la charge revient à la Ville en vertu de l'entente intermunicipale Cowansville-East Farnham-Brigham régissant la gestion du système commun de traitement des eaux usées et exclut la part assumée par East Farnham et Brigham.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

531-12-2020

Achat d'une partie du lot 3 800 062 du cadastre du Québec afin de régulariser le titre de propriété de l'emprise d'une partie de l'assiette de la montée Lebeau

Considérant que la voie de circulation identifiée comme étant la montée Lebeau est existante depuis plusieurs décennies;

Considérant qu'une partie de l'assiette de la voie de circulation de la montée Lebeau est située sur un terrain n'appartenant pas à la Ville, soit sur une partie du lot 3 800 062, le tout tel qu'illustré sur le certificat de piquetage préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, certificat daté du 12 mai 2020, sous le numéro 4860 de ses minutes;

Considérant les coûts prohibitifs pour la Ville du déplacement de la voie de circulation dans son emprise;

Considérant que dans un but de saine gestion, la Ville s'est entendue avec le propriétaire du lot afin de lui racheter la partie du lot lui appartenant sur laquelle la voie de circulation empiète.

Considérant que cette partie de la voie de circulation est située dans la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, ch. P-41.1), et qu'en conséquence l'acquisition de l'assiette de la voie de circulation est assujettie à une autorisation de la CPTAQ;

Considérant la décision de la CPTAQ datée du 20 octobre 2020 (dossier 428367) autorisant l'aliénation en faveur de la Ville, ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin de chemin public;

Considérant le plan cadastral préparé par Philippe Tremblay, a.-g. en date du 13 mai 2020 sous sa minute 4866, montrant le lot projeté 6 375 012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'achat d'une partie du lot 3 800 062 (lot projeté 6 375 012) ayant une superficie de 650,7 mètres carrés, afin de régulariser l'assiette de la montée Lebeau, aux conditions énumérées au projet d'entente déposé au soutien des présentes.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente notarié afin de procéder au transfert de propriété de ladite partie de lot, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De défrayer tous les frais relatifs à cette transaction, incluant notamment un montant de 2 000 \$ à titre de prix de vente, ainsi que les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre, le cas échéant.

De puiser les deniers requis à même une affectation du fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

532-12-2020

Octroi de contrat – Services informatiques pour l'année 2021 (licences et support)

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'une firme externe pour la fourniture de licences de certains logiciels et pour assurer le support aux usagers et la gestion de la sauvegarde des données et de la protection du réseau et des courriels;

Considérant qu'afin d'assurer la stabilité et la sécurité des systèmes informatiques il est préférable qu'une seule firme externe ait accès aux serveurs informatiques et à ses paramètres;

Considérant que Girafe Conseils est une firme de Cowansville offrant le service demandé avec un délai rapide d'intervention par la proximité de sa place d'affaires;

Considérant les soumissions GL000371 et GL000380 de Girafe Conseils datées du 24 novembre 2020;

Considérant que le Règlement de gestion contractuelle numéro 1890 de la Ville de Cowansville permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter les soumissions GL000371 et GL000380 de Girafe Conseils datées du 24 novembre 2020 au montant total de 87 566.88 \$ taxes incluses couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'opération 2021 et ajustés selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

533-12-2020

Adjudication de contrat – Services professionnels pour la préparation des plans et devis / Projet de construction d'un nouveau garage municipal

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour les Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'un nouveau garage municipal tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un comité de sélection dûment mandaté à cette fin a procédé à l'étude et l'analyse des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu aux documents d'appel d'offres;

Considérant que les résultats des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage sont les suivants :

| Soumissionnaires | Pointage final | Rang |
|-------------------------|-----------------------|-------------|
| Côté-Jean et associés | 7,23 | 1 |
| Les Services EXP Inc. | 4,57 | 2 |

Considérant qu'il y a lieu d'adjuger le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final;

Considérant que toutes les soumissions sont conformes;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adjuger le contrat de Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'un nouveau garage municipal, à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation par système de pondération et d'évaluation des offres par le comité de sélection dûment nommé à cette fin, soit à la firme Côté-Jean et associés pour un montant forfaitaire de 180 510,75 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le surplus accumulé non affecté, conformément à la résolution 545-12-2020 intitulée « Autorisation de dépenses révisée – honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal ».

Adoptée à l'unanimité

534-12-2020

Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 1894 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2021

Monsieur le conseiller Philippe Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1894 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2021*.

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021.

Monsieur le conseiller Philippe Mercier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1894 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2021*.

535-12-2020

Avis de motion - Projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5

Monsieur le conseiller Daniel Marcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le premier projet de règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5.

Ce projet de règlement vise à autoriser une nouvelle classe d'habitation multifamiliale de 12 logements minimum sur la rue des Marguerites; et agrandir la zone résidentielle Rc-22 à même une partie de la zone commerciale Cbb-5 dans le secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau.

536-12-2020

Adoption – Premier projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire ajouter une nouvelle classe d'habitation multifamiliale de 12 logements sur la rue des Marguerites;

Considérant que la Ville désire agrandir la zone résidentielle Rc-22 à même une partie de la zone commerciale Cbb-5 dans le secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi qu'aux règles édictées par tout arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le présent règlement fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et qu'un avis public sera publié conformément à la loi;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 par la résolution numéro 535-12-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-5.

Adoptée à l'unanimité

537-12-2020

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

538-12-2020

PIIA 2020-074 / 128 rue Guillotte

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-074 / 128 rue Guillotte », datés du 8 octobre 2020, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-074 relative à la propriété sise au 128 rue Guillotte, lot 5 603 800 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 2 étages avec garage annexé.

Adoptée à l'unanimité

539-12-2020

Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique

Considérant le compte rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 8 octobre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 8 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

540-12-2020

Autorisation de signature – Mise à niveau des installations de la station d'épuration de Cowansville et au nouveau bâtiment de traitement UV

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite procéder à la mise à niveau des installations de la station d'épuration de Cowansville et au nouveau bâtiment de traitement UV;

Considérant que pour réaliser ces travaux, une lettre d'engagement ou tout autre document, signés par un responsable autorisé de la Ville de Cowansville, doivent être acheminés au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, tous les documents requis en lien avec le projet de la mise à niveau des installations de la station d'épuration de Cowansville et au nouveau bâtiment de traitement UV.

Adoptée à l'unanimité

541-12-2020

Autorisation de signature – Transaction et quittance

Considérant les travaux d'infrastructures urbaines qui ont été effectués dans le secteur de la rue Bernard suivant un contrat conclut en mars 2017;

Considérant les discussions avec l'entrepreneur et un sous-contractant relativement à une partie des travaux;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite signer une transaction et quittance en lien avec lesdits travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, la transaction et quittance, telle que soumise, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

542-12-2020

Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Quartier Papineau– Phase 5 et 6

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation a déjà été émise et sera adressée prochainement au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par le promoteur 9346-2265 Québec Inc. pour le développement du Quartier Papineau – Phase #5 et #6;

Considérant que les débits d'eaux usées sanitaires engendrés par les nouveaux projets domiciliaires doivent être comptabilisés dans le plan de gestion des débordements.

Considérant que la ville a approuvé via la résolution 282-08-2015 d'inclure dans son plan de gestion des débordements tous les nouveaux débits d'eau usée;

Considérant que le débit sanitaire maximal proposé selon le nouveau plan projet de lotissement avec 331 unités d'habitation est de 12.13 L/s.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'intégrer le projet de « 9346-2265 Québec Inc. » à même ce plan de gestion des débordements, de manière à compenser le débit supplémentaire engendré par le projet des phases 5 et 6 inclusivement, soit un débit de 12.13 l/s au lieu de 10.70 l/s; De remplacer les débits déjà autorisés dans le plan de gestion de débordement pour la phase 5 de 10.70 l/s par les nouveaux débits de 12.13 l/s pour les phases 5 et 6 du projet de « 9346-2265 Québec Inc. »;

De s'engager à réaliser les interventions décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, le tout dans un délai maximal de cinq années après l'approbation de ce plan par le ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le tout selon l'envergure des travaux à réaliser;

De s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des divers bassins de drainage de la Ville visés par le plan de gestion des débordements, et ce, en incluant ceux des nouveaux projets d'extension des infrastructures municipales;

Adoptée à l'unanimité

543-12-2020

Autoriser la vente gré à gré des véhicules et/ou des équipements du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre les équipements suivants : une caméra de réseau (égout et aqueduc) ainsi qu'une carcasse de type roll-off (ensemble sellette);

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations de se départir de ces équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la vente d'une caméra de réseau (égout et aqueduc) à la compagnie Plomberie A. Thibodeau pour un montant de 2 300,00 \$ taxes incluses et d'autoriser la vente d'une carcasse de type roll-off (ensemble sellette) à la compagnie T.G.C. Les Camions Rouville Inc. pour un montant de 575,00 \$ et que ces derniers soient vendus tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

Adoptée à l'unanimité

544-12-2020

Annulation de la résolution 298-06-2020 intitulé « Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue Bell »

Considérant la résolution 298-06-2020 autorisant une dépense de 45 000\$ taxes nettes pour la réfection du passage à niveau de la rue Bell;

Considérant certaines circonstances en lien avec les normes et les exigences du Canadian Pacifique;

Considérant que les travaux tel qu'adopté ne peuvent être complétés;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'annuler la résolution 298-06-2020 autorisant une dépense de 45 000 \$ taxes nettes pour la réfection du passage à niveau de la rue Bell et de libérer les fonds du règlement d'emprunt 1877.

Adoptée à l'unanimité

545-12-2020

Autorisation de dépenses révisée– Honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal

Considérant que la résolution 414-09-2020 autorisant des dépenses pour les honoraires professionnels et la préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts en lien avec les honoraires professionnels, dont l'ajout des frais de surveillance;

Considérant l'estimé de coût révisé préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 19 novembre 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 400 000 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels et préparation des plans et devis, y incluant la surveillance des travaux, pour la construction du garage municipal tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

546-12-2020 Nomination au poste d'adjointe administrative – Service de sécurité incendie

Considérant la retraite imminente de l'adjointe administrative du Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a eu affichage du poste du 13 au 23 novembre inclusivement;

Considérant que seule madame Myreille Bérubé a postulé à ce poste et qu'elle répond aux critères d'embauche;

Considérant que de la formation doit être dispensée pour différents travaux ponctuels avant la date de départ de la titulaire;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De nommer Mme Myreille Bérubé au poste d'adjointe administrative au Service de sécurité incendie, poste à statut permanent temps plein, à compter du 3 mai 2021, le tout conditionnellement à la réussite d'une période d'initiation et d'essai de trente (30) jours tel que stipulé à l'article 16.03 de la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA);

D'établir la rémunération à la classe salariale 7, échelon 4 à compter du 3 mai 2021 ainsi que pour les heures de formations qui seront dispensées d'ici le 3 mai 2021

Adoptée à l'unanimité

547-12-2020 Aide financière – Les Chevaliers de Colomb (Conseil 2821)

Considérant que les Chevaliers de Colomb est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que les Chevaliers de Colomb prépareront des coupons d'achat pour environ 400 familles démunies de Cowansville et région;

Considérant que la guignolée de portes en portes ne sera pas possible cette année en raison de la COVID-19;

Considérant qu'un montant d'une valeur de 30 000\$ a été accumulé en 2019 (dons en argent et valeurs des denrées);

Considérant que le contexte sanitaire de la COVID-19 est exceptionnel et que l'impact sur l'organisme est considérable;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière aux Chevaliers de Colomb de 5000 \$ spécialement cette année afin de permettre la remise de coupons d'achats à environ 400 familles, le tout en raison de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 10 novembre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 novembre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 13 octobre 2020
- Statistiques – Permis de construction – Octobre 2020
- Liste du mouvement de personnel de la Ville
- Rapport des déboursés – Octobre 2020
- Liste des dépenses par approubateurs
- Rapport des transferts budgétaires – Octobre 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

548-12-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 08.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.